

POLITIQUE RP

RADIOPROTECTION

NOTRE ENGAGEMENT

Notre volonté est de traiter la radioprotection avec la même rigueur que la Santé Sécurité ou la Sûreté, c'est-à-dire en améliorant continuellement nos résultats et en maîtrisant le risque de contamination.

Dans ce cadre, nous nous engageons à :

- Respecter la réglementation et les obligations de conformité relative à la protection des travailleurs contre les rayonnements ionisants.
- Former notre personnel aux exigences radioprotections des exploitants et au port des équipements de protection associé le cas échéant.
- Réduire aussi bas que raisonnablement la dose individuelle.
- Etre irréprochable en matière d'entrées/sorties en zone réglementée aussi bien pour les intervenants que le personnel.
- Respecter les exigences clients en concordance avec les engagements ci-dessus.

En **2024**, nous veillerons particulièrement à **sensibiliser nos intervenants à la maîtrise du risque radiologique et au suivi de l'exposition**, tout en maintenant les **objectifs de contrainte de dose** liés à l'exposition externe suivants:

Contrainte de dose individuelle

Catégorie B

1 mSv / 12mois glissants

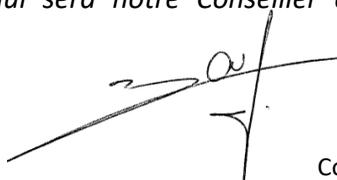
En matière d'exposition interne, pour l'année 2024, l'objectif est fixé à **0 contamination interne** de personnel, **0 contamination du matériel** et **0 déclenchement de portique** en sortie de zone délimitée .

Ces objectifs dosimétriques individuels et collectifs s'appliquent au personnel CTP environnement qui fera remonter toute anomalie en matière de radioprotection.



Philippe BARRE
Président-Directeur Général

Le Service QSSE et la Division Nucléaire bénéficient de tout mon soutien dans ses efforts pour maintenir une application rigoureuse du Système de Management de la Radioprotection. Thibault LE BOURDONNEC est donc désigné Responsable Radioprotection et il est accompagné dans sa mission par Julien HOUBION en suppléant et Mr Fabien GASTALDI qui sera notre Conseiller en Radioprotection durant cette période.



Conflans Sainte-Honorine, le 20 mars 2024